

valeurs empiriques, mais nous ne l'abordons ici que dans la mesure où cela est nécessaire pour établir qu'il n'existe pas de raison a priori de transférer le fardeau fiscal du revenu vers la consommation qui soit suffisamment convaincante pour passer outre aux conséquences distributionnelles. Au contraire, il existe d'excellentes raisons, même indépendamment des considérations d'équité fiscale, de faire porter une plus grande partie du fardeau fiscal sur le revenu.

La première section de cette partie expose les arguments pour et contre un transfert de fiscalité du revenu vers la consommation; la deuxième section compare de façon détaillée les effets distributionnels de la TPS et de l'option impôt sur le revenu.

Arguments pour et contre un changement de la composition fiscale au profit du revenu et au détriment de la consommation.

(a) Principaux arguments en faveur de l'alourdissement des taxes à la consommation: remplacement de la TVF par la TPS.

(i) Rééquilibre les sources de revenu publiques

De 1965 à 1984, les recettes de la taxe sur les ventes des fabricants ont représenté un pourcentage décroissant des recettes fiscales fédérales totales. On justifie parfois l'alourdissement des taxes à la consommation à l'intérieur de l'éventail des taxes personnelles par l'opportunité de rééquilibrer les sources de revenus publics. Il est difficile de discerner la logique précise de cet argument. En effet, il part de la prémisse qu'en 1965, ou à quelque moment antérieur, le mélange fiscal fédéral aurait été «correct» . . .

Cela fait partie, d'ailleurs, de ce que j'appelle l'illusion conservatrice et que le livre de M. Allerback qualifie d'illusion conservatrice. Le passé était toujours meilleur, tout y était plus beau. J'ai une théorie que j'hésite à exprimer, qui veut que cette croyance en des temps anciens meilleurs soit due à la détérioration du corps humain. Vous pouvez voir cela très clairement en lisant Platon. Au fur et à mesure qu'il avance en âge, ses dialogues changent de ton et sa croyance en un passé plus glorieux, moins âpre, gagne. Plus il vieillit et s'affaiblit, et plus le bon vieux temps devient beau. Un homme plus réaliste, Épicure, disait que dans le bon vieux temps nous étions tous des petites brutes terrorisées vivant dans des cavernes. Mais voilà. On nous dit de rééquilibrer les prélèvements fiscaux pour rétablir le bon mélange mythique du passé. Mais évidemment, à moins de preuves contraires, la prémisse inverse, à savoir que le mélange fiscal optimal passe par une diminution des taxes à la consommation est tout aussi plausible.

Pour juger de l'opportunité du mélange fiscal, il faut appliquer l'une de deux normes évidentes. Premièrement, le régime fiscal est l'un des outils dont dispose l'État pour réaliser ses objectifs en matière de stabilisation, de répartition et de redistribution; par conséquent, on peut juger le mélange fiscal selon son efficacité en tant qu'outil dans la poursuite de ces objectifs. Malheureusement, les partisans d'un recours accru aux taxes à la consommation n'ont pas énoncé d'objectifs qui passeraient par un tel mélange fiscal. En revanche, ceux qui y sont opposés peuvent faire valoir que si l'on ne perçoit pas une portion substantielle des recettes fiscales par l'impôt sur le revenu, l'efficacité du régime fiscal d'ensemble sur le plan de la réduction des disparités de revenu en souffrira.

On peut également évaluer le mélange fiscal canadien à la lumière des normes internationales. En 1987, selon les statisti-

ques comparatives des pays membres de l'OCDE publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada prélève 28,9 p. 100 de ses recettes fiscales sous forme de taxes sur les produits et services.

Il s'agit là du total des recettes fédérales.

Cela est légèrement inférieur à la moyenne OCDE de 30,3 p. 100. Le Canada perçoit substantiellement plus d'impôt sur le revenu des particuliers que la plupart des pays de l'OCDE : le Canada tire 38,7 p. 100 de son revenu total de l'impôt sur le revenu des personnes, pour une moyenne OCDE de 30,7 p. 100. Toutefois, lorsqu'on ajoute aux impôts sur le revenu directs les cotisations de sécurité sociale, qui sont dans la plupart des pays équivalentes à une taxe sur le revenu du travail, l'imposition canadienne des revenus personnels tombe en dessous de la moyenne OCDE : 52 p. 100 des taxes totales du Canada sont perçues auprès de ces sources, contre 55 p. 100 en moyenne au sein de l'OCDE. Donc, comparé aux normes internationales, le mélange fiscal canadien actuel n'est pas inhabituel. Il ne le sera pas même si l'on transfère des recettes substantielles du revenu vers la consommation ou inversement.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici de comparer de façon approfondie les régimes fiscaux des divers pays, il convient de faire ressortir deux éléments intéressants le mélange fiscal canadien à la lumière des normes internationales. Premièrement, les États-Unis, avec lesquels les détaillants canadiens sont en concurrence, ne perçoivent guère de taxes de vente. Aux États-Unis, seul 16,7 p. 100 du prélèvement fiscal total prend la forme de taxes sur les produits et services. Deuxièmement, la plupart des pays de l'OCDE où la part de la fiscalité indirecte est plus lourde qu'au Canada possèdent également diverses formes d'impôt sur la fortune, que paient exclusivement les très riches. Le Canada est l'un des deux seuls pays membres de l'OCDE à ne pas posséder de taxe générale sur la fortune ou les transferts de patrimoine.

(ii) Rendre le régime fiscal plus équitable

Beaucoup considèrent que les taxes à la consommation sont injustes : les dépenses de consommation en pourcentage du revenu diminuant avec l'accroissement du revenu, les contribuables à faible revenu paient nécessairement un plus fort pourcentage au titre de cette taxe que les contribuables à haut revenu. Cependant, un certain nombre de commentateurs, et plus particulièrement des économistes, ont dit qu'une taxe à la consommation est en fait plus juste qu'une taxe ou qu'un impôt sur le revenu.

• (1650)

Un argument relatif à l'équité que l'on entend parfois avancé pour défendre les taxes à la consommation s'appuie sur l'idée qu'il est plus juste de percevoir une taxe sur la valeur des produits et des services que les consommateurs sortent de l'économie (soit les produits et services qu'ils achètent) que de percevoir une taxe sur la valeur des produits et services qu'ils y contribuent (leurs salaires). Il conviendrait de souligner deux choses relativement à cet argument. Tout d'abord, bien que la taxation de la consommation puisse donner l'impression de favoriser la prévoyance et l'économie, à la vérité, le but ultime des économies est de permettre une consommation future, et un sceptique pourrait très bien se demander pourquoi le fait de vouloir consommer à l'avenir devrait l'emporter, moralement, sur le désir de consommer dans l'immédiat?